



ARRETE N°41/2026
AUTORISANT « LA FÊTE DES VOISINS »
Cour du Conservatoire Couperin
Vendredi 05 juin 2026

Le Maire de Chaumes-en-Brie,

Vu les articles L. 2213-1 à l'alinéa 2 de l'article L. 2213-4, du code général des collectivités territoriales, relatifs à la police de la circulation et du stationnement,

Vu l'article L.511-1 du code de la sécurité intérieure,

Vu l'alinéa 6 de l'article 2213 du code général des collectivités territoriales autorisant le dépôt temporaire sur la voie publique,

Vu la demande en date du 12 mai 2026 de Madame CAPRON Christine qui sollicite l'autorisation d'occuper le domaine public à l'occasion de la fête des voisins organisée par les riverains, le vendredi 05 juin 2026 de 19h00 à 23h00,

Considérant que le passage devra rester accessible pour tout riverain ou véhicule de secours,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : - Madame CAPRON Christine est autorisée à occuper le domaine public au 2 Bd des Barres dans la cour du Conservatoire de Couperin à titre gracieux à l'occasion de la Fête des voisins, le vendredi 05 juin 2026 de 19h00 à 23h00.

ARTICLE 2 : - Madame CAPRON Christine est responsable tant vis-à-vis de la collectivité représentée par le signataire que vis-à-vis des tiers, des accidents de toute nature qui pourraient résulter de l'installation de ses biens mobiliers.

ARTICLE 3 : - L'accès à la cour du Conservatoire Couperin ne pourra être bloqué, de façon à laisser libre passage aux véhicules de secours.

ARTICLE 4 : - L'installation visée à l'article 1 sera réalisée de façon à préserver l'état de la voirie propre, un nettoyage s'imposera si besoin.

ARTICLE 5 : - La Gendarmerie sera chargée de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 6 : - La non-observation des dispositions du présent arrêté expose les contrevenants à des poursuites judiciaires.

ARTICLE 7 : - Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à partir de son affichage.

ARTICLE 8 : - Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie Nationale de Chaumes-en-Brie
- Madame CAPRON Christine

Fait à Chaumes-en-Brie, le 22 mai 2026

Date d'affichage :

Date de notification :

Date de désaffichage :

Pour le Maire et par délégation
La Directrice des services
Administratifs



Marion DUPUIS